



Législature 2021-2026 Programme du PSA

1. Solidarité

- COVID: soutenir les familles en difficulté suite à la crise sanitaire, ainsi que les PME, les petits commerçants, les indépendants, entre autres par la création d'un guichet unique ou d'une personne déléguée aux suites du COVID.
- Accompagner les personnes âgées isolés ou malades pour des moments de convivialité, mais aussi pour les aider à faire leur administration.
- Mettre en place, à travers les écoles, des groupes d'entraide de parents pour aider quotidiennement les enfants de familles peu lettrées ou ne parlant le français à faire leur travail scolaire.
- Mettre en place un service d'aide à la population pour remplir les feuilles d'impôts entre janvier et mars, chaque année.

2. Egalité des chances

- Offrir aux personnes résidant à Aigle la gratuité des bus sur le territoire communal.
- Favoriser l'embauche d'apprentis sur le territoire de la Commune (mesures incitatives).
- Mettre en avant les chômeuses et chômeurs aiglons auprès des entreprises (mesures incitatives).
- Proposer aux enfants dont les parents sont peu lettrés ou ne parlent pas français des moments de rattrapage et de soutien scolaire adaptés, effectués par des enseignants des écoles ou l'un des éducateurs engagés par la Commune.
- Mettre en place un/des camps d'été destinés aux enfants de familles précaires qui ne peuvent pas partir en vacances.
- Favoriser l'emploi des personnes handicapées.
- Respecter, dans l'administration de la Commune, l'égalité des droits de toutes les personnes, quelle que soit leur origine, leur religion, leur culture, leur genre ou leur orientation sexuelle.

3. Conditions de vie et de travail décents et dignes

- Mettre en place une épicerie sociale ouverte à tout le district.
- Poursuivre les plans de relance COVID communaux jusqu'à la fin de la crise économique.
- Favoriser l'embauche de personnes habitant Aigle dans les entreprises aiglones (mesures incitatives).

- Ouvrir un «Centre de loisirs» pour les aînées et aînés non dépendants au sein duquel ils/elles pourront partager leurs connaissances et développer leurs capacités, tout en favorisant les rencontres intergénérationnelles et la mixité sociale.
- Développer les logements subventionnés pour des familles à Aigle.
- Construire des toilettes publiques dans les quartiers qui n'en bénéficient pas.

4. Environnement :

- Veiller à ce que, selon le plan directeur communal, les rues du centre-ville soient arborisées et jouissent d'un maximum de verdure propre à lutter contre la chaleur.
- Inciter à la rénovation les passoires thermiques privées et rénover celles qui appartiennent à la Commune dans le délai de la législature (5 ans).
- Favoriser la biodiversité en décidant que chaque surface herbeuse du territoire aiglon, publique ou privée, comporte un espace de prairie, fleurs de champs etc. sur au moins 1/5 de sa surface, dans le but de préserver la biodiversité (insectes pollinisateurs, reproduction et diversité des insectes...).
- Végétaliser les toits plats et les ronds-points qui ne le sont pas.
- Inciter au tri correct des déchets.
- Remplacer les sacs plastiques destinés aux excréments des chiens par des sacs biodégradables et réfléchir à leur possible recyclage (compost, récupération du méthane etc.).
- Vendre les parts que la Commune détient dans des entreprises d'énergie fossile et les affecter à un fonds en faveur du Développement durable à créer.

5. Un Etat de droit démocratique pour toutes et tous

- Renforcer le rôle central d'Aigle, chef-lieu de district, dans un rôle de modèle.
- Assurer à la population la transparence des débats du Conseil communal par une retransmission télévisuelle, via internet ou autre.
- Déployer au sein de l'administration communale (site web, correspondance, etc.) le langage de type FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Convoquer chaque année 15 à 20 citoyens d'Aigle hors du Conseil Communal pour faire avec la Municipalité le point sur l'évolution des principaux dossiers et leur demander leurs avis.
- Consulter systématiquement la population des quartiers qui devront être transformés et récolter leurs avis et projets à la Municipalité, avant étude et réalisation.

10 décembre 2020